

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2022 A 19H00

PRESENTS : M. IMBERT, Mme CARTRON, MM. DUREAU, FERRER, CLAVAUD, DI PALMA, FORGUES, THIOLON, Mmes CASTERA, GALINOU, M. LARONDE

POUVOIRS : M. CLAVAUD à M. FERRER

Mme GALINOU à Mme CARTRON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FERRER

CONVOCATION du 10 mai 2022

ORDRE DU JOUR :

Présentation du RGPD par Mme Marie-Claire FOLELT, référente Informatique et Liberté (VGA)

Décision modificative n°1

Tours de garde : élections législatives des 12 et 19 juin 2022

Travaux en cours

Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance précédente est accepté à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour : convention cantine

1. Présentation du RGPD PAR Mme Marie-Claire FOLLET, référente Informatique et Liberté (VGA)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme FOLLET présente ses excuses car un impondérable l'empêche de faire son intervention ce soir. Elle reprendra contact ultérieurement.

2. Décision modificative n° 1.

Investissement :	Dépenses : 1641 (remboursement emprunts) = - 8000 €
	Recettes : 021 (virement du fonctionnement) = 17000 €
	1641 (emprunts) = -25000 €
Fonctionnement :	Dépenses : 023 (virement à l'investissement) = 17000 €
	60612 Electricité = 100 €
	66111 (intérêts à l'échéance) = - 100 €
	6718 (charges exceptionnelles) = -17000 €

Les élus votent à l'unanimité cette modification.

3. Convention cantine

Monsieur le Maire rappelle aux élus, que conformément aux directives de la Cour Régionales des Comptes, il y a lieu de revoir la fourniture des repas qui représente un poste très onéreux du fonctionnement avec un reste à charge important pour la commune (environ 14 000 € pour l'année scolaire).

Après avoir effectué diverses recherches, le collège du Mas (sous compétence du Conseil Départemental) serait en mesure d'effectuer ce service. Plusieurs réunions ont eu lieu sur site avec Mme GOUTOULY et M. DAULAC du Conseil Départemental, les responsables des cuisines du Collège, et Monsieur le Maire.

Une convention nous a été adressée, le dossier sera validé lors de la commission permanente le 08 juillet 2022.

Au vu des éléments, les élus décident de dénoncer la convention avec la cuisine centrale de Fourques-sur-Garonne (la convention triennale étant en renouvellement au 1^{er} septembre 2022 et la résiliation devant intervenir 3 mois avant).

Etant donné la baisse du prix de revient, les élus décident de fixer à 3.50 € le prix du repas enfant et 5.50 € le prix du repas adulte pour l'année scolaire 2022/2023.

4. Tours de garde : élections législatives des 12 et 19 juin 2022

Les tours de garde sont établis, les documents seront adressés par mail aux élus en suivant.

5. Travaux en cours.

Installation d'un portail d'entrée à la Mairie : Monsieur le Maire propose aux élus d'installer un portail à l'entrée du parking de la Mairie. Plusieurs demandes ont été reçues par les locataires du Foyer Rural, afin de sécuriser le parking pour les enfants. Les élus émettent un avis favorable, des devis seront demandés.

Retour sur la demande d'une borne électrique de recharge : TE47 a été saisi par Monsieur le Maire, il n'y a pas d'opération en cours pour des installations gratuites, seulement des opérations subventionnées sur dépôt de dossier. Yann DUREAU a également formulé une demande auprès de VGA, qui nous a redirigé vers TE47.

Eclairage public : lors de la séance précédente, l'idée de baisser l'éclairage public par endroits avait été envisagée. M. le Maire a demandé à un technicien de TE47 d'évaluer l'économie réalisée. Au vu du résultat, les élus abandonnent l'idée. Un devis de passage de LED a été réalisé, pas de prévision budgétaire relative à ce type de dépenses cette année.

6. Questions diverses

Aline CARTRON donne le compte-rendu de la commission finances/RH/ numérique du 27 avril 2022

Yann DUREAU donne le compte-rendu du groupe de travail Véloval qui a eu lieu le mardi 10 mai. Un parc de 25 vélos à assistance électrique, seront disponibles à la location, pour les habitants de VGA, à partir de septembre 2022.

Il donne également le compte-rendu de la réunion de la commission attractivité, développement touristique du 20 avril.

La cérémonie de commémoration du 08 mai 1945 aura lieu le dimanche le 08 mai 2022 au Monument aux Morts. A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera offert au Foyer Rural.

La séance est levée à 21 heures 30.